

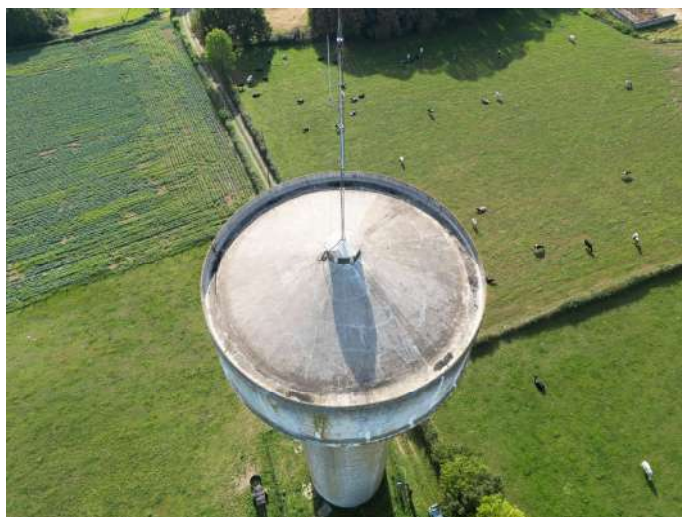


SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE

BUREAU SYNDICAL

Vendredi 16 mai 2025 – 18 h 30

PROCES VERBAL



L'an deux mil vingt-cinq, le 16 du mois de mai, le bureau syndical, légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Philippe ALBERT, Président du Syndicat.

Nombre de membres du bureau en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS : 11

ALBERT Philippe, BILLEROT Bruno, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CLEMENT Guillaume, MEEN Dominique, MOREAU Loïc, PILLOT Jean, RIVAULT Chantal, ROBERT Daniel, TRANCHET Myriam, VOY Didier.

EXCUSE(S) : 4

BAILLY Christiane, GUILBOT Gilles, MIMAULT Christophe, RENAULT Jean-Michel

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté.

2. LIGNE DE TRESORERIE BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Président rappelle que la ligne de trésorerie du budget eau potable arrive à échéance le 11 juin prochain. 3 établissements bancaires ont été consultés. Les propositions seront présentées en réunion.

Deux propositions ont été reçues pour un montant de 800 000 €.

	CAISSE D'EPARGNE	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE
Taux	€ster + 0.25 % SOIT $2.17 + 0.25 = 2.42$ %	Euribor 3 mois + 0.75 % SOIT $2.139 + 0.75 = 2.889$ %	Taux 2.66 % l'an
Frais de dossier	800 €	800 €	800 €
Commission de non-utilisation	Néant	0.10 %	0.10 %

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour donner délégation au Président pour signer le contrat de la proposition retenue**

Après étude des propositions, Monsieur le Président propose de retenir la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 800 000 Euros

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : €STR + marge de 0.25 %
- Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 800 euros
- Commission d'engagement : 0 Euros
- Commission de non-utilisation : Néant

Après en avoir délibéré, le bureau syndical autorise le Président à :

- **SIGNER** le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'épargne
- **EFFECTUER** sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat sur le budget Eau potable

Adopté à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Président informe que 2 marchés publics à bons de commande doivent être attribués :

- **Gestion des boues d'épuration**

Mme BOURNIER rappelle que l'objet de ce marché est le transport, le traitement, le compostage et l'épandage des boues d'épuration.

- date limite de dépôt des offres 7 mai à 12 h
- 1 offre reçue

Nom Candidat	MONTANT HT	Note Financière /8	Note Technique /12	Note globale /20
VALTERRA	142 130.50 €	8	10	18

- **Pièces de branchement eau potable**

- date limite de dépôt des offres 14 avril à 12 h
- 4 offres reçues

Nom Candidat	MONTANT HT	Prix des prestations / 8	Valeur technique / 12	Note totale / 20
FRANS BONHOMME	87 447.20 €	6,03	11,00	17,03
CHRISTAUD -LNTF	81 165.47 €	6,75	11,00	17,75
LIBAUD SAS	80 028.80 €	6,88	11,00	17,88
SOVAL SA	70 168.90 €	8,00	11,00	19,00

La décision de la commission d'attribution sera présentée en bureau.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

- ✓ **Pour donner délégation au Président pour signer les marchés**

4. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président propose de procéder aux décisions modificatives suivantes :

BUDGET ASSAINISSEMENT – DM2

Section investissement – Op 553 Réhabilitation zone infiltration COULONGES SUR L'AUTIZE :

Ajustement des crédits sur l'opération pour prendre en compte l'avenant 1 sur le quantitatif de gravier de la couche filtrante et la création d'une rampe d'accès pour le casier

Dépenses – Op 553 - compte 2313 : + 200 €

Dépenses – Op 576 – compte 2315 : - 200 €

BUDGET PRINCIPAL – DM1

Section Fonctionnement :

Dans le cas des fonctionnaires détachés, la collectivité d'origine est redevable des cotisations CNRACL il convient donc d'ouvrir les crédits complémentaires au budget principal (ces cotisations seront remboursées par les budgets annexes).

Dépenses – compte 6453 Cotisations retraite	+ 230 000 €
Recettes – compte 708721 Remboursement de frais par BA	+ 230 000 €

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ Pour autoriser les ouvertures et virements de crédits

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **AUTORISE** les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

5. TARIF DE REMUNERATION DES PIEGEURS DE RAGONDINS

Monsieur le Président rappelle que la présence de ragondins nuit à l'exploitation des lagunes d'épuration des eaux usées (dégâts des berges, infiltrations des eaux).

Le syndicat a conclu des conventions de piégeages dans les communes concernées. (20 conventions à ce jour). Les piégeurs sont rémunérés semestriellement à hauteur de 100 € / semestre.

La recherche de piégeurs devient compliquée : le forfait de rémunération n'est pas attractif par rapport au temps monopolisé.

Un bilan est présenté en annexe.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ Pour approuver le tarif et donner délégation au Président pour signer les conventions et avenants

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

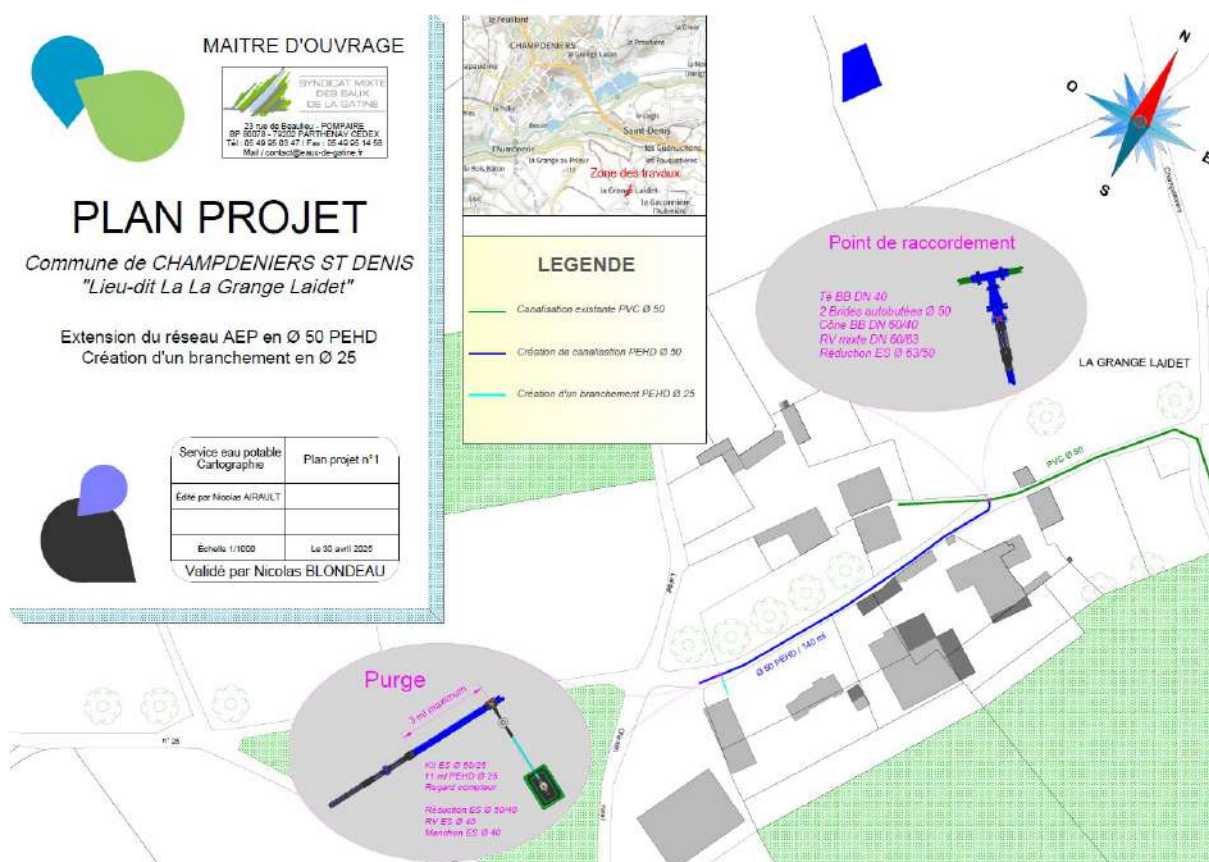
- **FIXE** à 400 € le tarif de rémunération annuelle pour les piégeurs de ragondins à compter de l'année 2025
- **DONNE** délégation au Président pour signer toutes conventions et avenants relatifs à ce dossier

6. DEMANDE D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE

ADRESSE DU PROJET : La Grange Laidet 79220 CHAMPDENIERS SAINT DENIS

SYNTHESE TECHNIQUE DE FAISABILITE

- Origine de la demande de raccordement (date, motif) : 26 Mars 2025 – Installation d'une exploitation agricole EARL FONTENEAU – pour successeur – Dissociation branchement unique résidence/exploitation actuelle
- Présence de puits : Non
- Résidence principale / secondaire : Exploitation agricole
- Si principale - Nombre de personnes résidentes : Sans objet
- Estimation des volumes consommés sans usage de puits : 2 à 6 m³/j
- Dimensionnement conduite : 50 PEHD
- Estimation du temps de séjour : < 1 jour
- Linéaire de réseau à poser : 140 ml
- Difficulté particulière :
- Cout des travaux par application du règlement interne du financement des extensions réseaux
 - o Cout total €HT : **17 813.70 €HT**
 - o Cout linéaire à charge du SMEG < 100 m €HT : **12 493.70 €HT**
 - o Cout linéaire à charge du demandeur > 100 m €HT : 5 320 €HT



Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **DECIDE** de donner un avis favorable à cette demande d'extension
- **DIT** que la participation à la charge du demandeur qui relève d'une participation volontaire d'offre de concours prendra la forme d'un devis de travaux à accepter

7. COMPETENCE DECI

La proposition du conseil d'exploitation est présentée aux membres du bureau.

[Projet compétence DECI.docx](#)

Pour rappel actuellement chaque commune paie une contribution annuelle de 64 € par poteau incendie qui comprend l'entretien et le renouvellement avec une pesée tous les 3 ans.

Neuf communes n'ont encore pas fait leur Schéma de Défense Incendie.

Mme BOURNIER présente le document qui sera transmis aux Communes pour expliquer les conditions d'adhésion à la compétence incendie et le retro planning pour une prise de compétence par le SMEG au 1^{er} janvier 2026.

Une réunion d'information sera proposée le 16 juin à 18 h 30 au SMEG.

Un budget prévisionnel a été établi à 110 € par prise d'eau incendie. Ce tarif sera réévalué annuellement par le Comité Syndical en même temps que les autres tarifs. Mme BOURNIER souligne qu'il persiste beaucoup d'inconnues (nombre de communes adhérentes et liste des prises d'eau incendie transmise par le SDIS à vérifier).

M. ROBERT propose que soit donnée l'information aux communes du prix des poteaux incendie, des bâches, etc.

8. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Planning réunions 2^e semestre

- Conseil Exploitation
1^{er} juillet / 16 septembre / 18 novembre
- Bureau Syndical :
4 juillet / 19 septembre / 21 novembre
- Conseil Syndical
3 octobre / 12 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15

Le Président,

Philippe ALBERT.

Annexe activité piégeurs

<i>Commune</i>	<i>Piégeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Distance station/résidence piégeur</i>	<i>Forfait</i>
AMAILLOUX	MILLON Gilles et Damien	35 rue du Bas Château AMAILLOUX	400 mètres	200
CHAMPDENIERS Saulaie	PINEAU Christian	1 allée de Saintonges PARTHENAY	27 km	200
CHÂTEAU BOURDIN	PERIES Christian	6 La Cointrie ST PARDOUX	4 km	200
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	FAUCHER Eric	12 allée du Lion d'Or BEAULIEU	800 mètres	200
FENIOUX	GARNIER Patrick	1 route de Beceleuf FENIOUX	600 mètres	200
GOURGE	Piégeur décédé l'année dernière - Recherche en cours			
GOURGE LES SAPINS	Ancien piégeur trop loin, frais d'essence et temps passé trop importants, recherche en cours			
La Chapelle Thireuil	BOUJU Yannick	La Bobinière LA CHAPELLE THIREUIL	1100 mètres	200
LA FERRIERE EN PARTHENAY	GABARD Gilles	1 rue du Lavoir LA PEYRATTE	11 km	200
LA PEYRATTE	GABARD Gilles	1 rue du Lavoir LA PEYRATTE	900 mètres	200
LAGEON	Ancien piégeur trop loin, frais d'essence et temps passé trop importants, recherche en cours			
LE BEUGNON	AIGUILLON Francis	Place de la Bascule LE BEUGNON	1 km	200
LE BUSSEAU	POLLET Guy	10 rue de la Promenade LE BUSSEAU	1,4 km	200
LHOUMOIS	BEVIN Marcel	1 chemin du Logis Puysan THENEZAY	9 km	200
PUYSAN THENEZAY	BEVIN Marcel	1 chemin du Logis Puysan THENEZAY	1 km	200
REFFANNES	CHAIGNEAU André	30 avenue de la Grande Auberge REFFANNES	700 mètres	200
SAINT LIN	CHARRON Hubert	1 chemin des Ecoliers ST LIN	400 mètres	200
SCILLE - La Cantine	MIMAUT Jean Claude	2 La Maison Neuve SCILLE	210 mètres	200

Commune	Piégeur	Adresse	Distance station/résidence piégeur	Forfait
ST CHRISTOPHE SUR ROC Montplaisir	PINEAU Christian	1 allée de Saintonges PARTHENAY	4 km de Champdeniers Saulaie	200
ST GEORGES DE NOISNE	ALLONNEAU Michel	12 rue Allée aux Moines VERRUYES	4,6 km	200
VERNOUX EN GATINE	GIRAUD Jean Claude	La Coutancière VERNOUX EN GATINE	3,6 km	200
VERRUYES	ALLONNEAU Michel	12 rue Allée aux Moines VERRUYES	1,3 km	200

6 litres/100 km

Moyenne trajet station/domicile : 3,8 km soit 9,6 km aller/retour

Intervention sur une moyenne de 200 jours/an soit 1920 km annuel

Soit 115 litres environ d'essence annuel

Soit 184 € d'essence annuel sur une base de 1,6 €/litre

Mais le prix des cartouches, les gants jetables pour éviter d'avoir le contact avec les ragondins, le temps passé et l'usure voiture ne sont pas compris

Carabine de 12 mm : 25 cartouches à 22,50 €

Fusil calibre 12 : 10

cartouches à 15 €

Exemple

MIMAUULT Jean Claude : entre 30 et 50 captures à SCILLE La Cantine

PINEAU Christian : entre 60 et 80 captures Saulaie de Champdeniers

TYPE PEI												Cotisation actuelle par PI base 64 €/PI	Cotisation DECI 110 €/PEI	Diff Future cotisation DECI - cotisation PI actuelle	Diff / nb habitant
	NB HABITANT	BASSIN A CIEL OUVERT	BI 100	CITERNE AERIENNE RIGIDE	CITERNE AERIENNE SOUPLE	CITERNE ENTERREE	COURS D'EAU	PI 100	PI 150	PLAN D'EAU	Total général				
Adilly	311							11		11	22	704,00 €	2 420,00 €	1 716,00 €	7,78 €
Allonne	634				4		1	19		12	36	1 216,00 €	3 960,00 €	2 744,00 €	6,25 €
Azay-sur-Thouet	1112				8		1	23		7	39	1 472,00 €	4 290,00 €	2 818,00 €	3,86 €
Beaulieu-sous-P	672							25			25	1 600,00 €	2 750,00 €	1 150,00 €	4,09 €
Beugnon Thireuil	734	2			13			36		1	52	2 304,00 €	5 720,00 €	3 416,00 €	7,79 €
Champdeniers	1774	1			3	1		42		2	49	2 688,00 €	5 390,00 €	2 702,00 €	3,04 €
Châtillon/Touet	2671	9			4	1	1	92		16	123	5 888,00 €	13 530,00 €	7 642,00 €	5,07 €
Clavé	357	2			1			12			15	768,00 €	1 650,00 €	882,00 €	4,62 €
Cours	566	2			2	1		13		9	27	832,00 €	2 970,00 €	2 138,00 €	5,25 €
Doux	221					1		4			5	256,00 €	550,00 €	294,00 €	2,49 €
Fénery	285				2			18			20	1 152,00 €	2 200,00 €	1 048,00 €	7,72 €
Fenioux	638	2			2			36		8	48	2 304,00 €	5 280,00 €	2 976,00 €	8,28 €
Fomperron	394				1			7			8	448,00 €	880,00 €	432,00 €	2,23 €
La Boissière-en-G	230	4			3			9		1	17	576,00 €	1 870,00 €	1 294,00 €	8,13 €
La Chapelle-Bâton	411	2		1	7			6		6	22	384,00 €	2 420,00 €	2 036,00 €	5,89 €
La Chapelle-Ber.	461	1				1		23			25	1 472,00 €	2 750,00 €	1 278,00 €	5,97 €
La Ferrière-en-P	749				4	1		19			24	1 216,00 €	2 640,00 €	1 424,00 €	3,52 €
La Peyratte	1114				1			47		1	49	3 008,00 €	5 390,00 €	2 382,00 €	4,84 €
L'Absie	1073	1						20		4	25	1 280,00 €	2 750,00 €	1 470,00 €	2,56 €
Le Busseau	733				5			20			25	1 280,00 €	2 750,00 €	1 470,00 €	3,75 €
Le Retail	274		1					16			17	1 088,00 €	1 870,00 €	782,00 €	6,82 €
Le Tallud	1980				4		3	52		9	68	3 328,00 €	7 480,00 €	4 152,00 €	3,78 €
Les Châteliers	459					1		16		1	18	1 024,00 €	1 980,00 €	956,00 €	4,31 €
Les Forges	106	2			4	2				5	13	0,00 €	1 430,00 €	1 430,00 €	13,49 €
Les Groseillers	55			2	1					4	7	0,00 €	770,00 €	770,00 €	14,00 €
Mazières/Gâtine	1030				8			36	1	11	56	2 368,00 €	6 160,00 €	3 792,00 €	5,98 €
Ménigoute	865							23		1	24	1 472,00 €	2 640,00 €	1 168,00 €	3,05 €
Neuvy-Bouin	484				6			39		1	46	2 496,00 €	5 060,00 €	2 564,00 €	10,45 €
Oroux	98				3			4			7	256,00 €	770,00 €	514,00 €	7,86 €
Pamplie	262	3	1	2	1			16		2	25	1 088,00 €	2 750,00 €	1 662,00 €	10,50 €
Parthenay	10058	2	9		4	3		212			230	14 144,00 €	25 300,00 €	11 156,00 €	2,52 €
Pompaire	2032	1	2		4			60		8	75	3 968,00 €	8 250,00 €	4 282,00 €	4,06 €
Pougne-Hérisson	366	1			1			17		6	25	1 088,00 €	2 750,00 €	1 662,00 €	7,51 €
Puihardy	63							3		2	5	192,00 €	550,00 €	358,00 €	8,73 €
Reffannes	386	1						4		1	6	256,00 €	660,00 €	404,00 €	1,71 €
St-Aubin-le-Cloud	1677	2			1			44		53	100	2 816,00 €	11 000,00 €	8 184,00 €	6,56 €
St-Christophe/Roc	575				1			24		1	26	1 536,00 €	2 860,00 €	1 324,00 €	4,97 €
St-Georges-de- N	686				12			30		3	45	1 920,00 €	4 950,00 €	3 030,00 €	7,22 €
St-Germain-de-LC	394				12			13			25	832,00 €	2 750,00 €	1 918,00 €	6,98 €
Saint-Germier	250	1			7			8			16	512,00 €	1 760,00 €	1 248,00 €	7,04 €
Saint-Laurs	612	1		1	4			10			16	640,00 €	1 760,00 €	1 120,00 €	2,88 €
Saint-Lin	311				2		1	10			13	640,00 €	1 430,00 €	790,00 €	4,60 €
St-Maixent-de-B	417	1			5			11		1	18	704,00 €	1 980,00 €	1 276,00 €	4,75 €
St-Marc-la-Lande	377				6			5		3	14	320,00 €	1 540,00 €	1 220,00 €	4,08 €
St-Martin-du-fx	247							8			8	512,00 €	880,00 €	368,00 €	3,56 €
St-Paul-en-Gâtine	478	4			3			25		5	37	1 600,00 €	4 070,00 €	2 470,00 €	8,51 €
Saurais	185	1			3			11		1	16	704,00 €	1 760,00 €	1 056,00 €	9,51 €
Scillé	353				5			10			15	640,00 €	1 650,00 €	1 010,00 €	4,67 €
Secondigny	1791	4			2			49		3	58	3 136,00 €	6 380,00 €	3 244,00 €	3,56 €
St Pardoux soutiers	1867							67			67	4 288,00 €	7 370,00 €	3 082,00 €	3,95 €
Thénezay	1404	3			9			44		8	64	2 816,00 €	7 040,00 €	4 224,00 €	5,01 €
Vasles	1666	2			3			40		18	63	2 560,00 €	6 930,00 €	4 370,00 €	4,16 €
Vausseroux	326	1			1			11		4	17	704,00 €	1 870,00 €	1 166,00 €	5,74 €
Vautebis	122				1			3		1	5	192,00 €	550,00 €	358,00 €	4,51 €
Vernoux-en-Gâtine	573	1	1		5			30		1	38	1 984,00 €	4 180,00 €	2 196,00 €	7,29 €
Verruyes	895	1			3			33		7	44	2 112,00 €	4 840,00 €	2 728,00 €	5,41 €
Vouhé	355				1			24		3	28	1 536,00 €	3 080,00 €	1 544,00 €	8,68 €